

Où, quand j'ai été appelé par M. le président de la République, je lui ai dit : Je suis la gauche républicaine. (Nouvelles approbations.)

M. le Maréchal m'a écouté avec courtoisie et je l'en ai remercié sans prévoir la défaillance constitutionnelle qui s'est produite. (Vifs mouvements.)

Le cabinet est tombé parce qu'il était républicain et sans avoir rien abandonné de ses opinions. (Approbations à gauche.)

Il y a un point sur lequel le ministère n'était pas toujours d'accord avec M. le président de la République. C'est la question des personnes.

M. DE GAVARDES interromp et demande la parole pour un réquisitoire.

M. JULES SIMON. — Le chef de l'Etat avait de grands scrupules en ce qui touche les remaniements trop fréquents, trop larges de fonctionnaires. J'étais de cet avis et je n'étais pas toujours approuvé par mes amis de la Chambre et du Sénat, donc nous n'avons pas été des immédiateurs et nous n'avons pas usé de notre victoire en conquérants. Nous avons agi en hommes d'honneur et de cœur. (Applaudissements à gauche.)

Le langage tenu, comme ami du gouvernement républicain, d'avoir vu les règles du gouvernement foulées aux pieds avec un effroyable sans façon. On dissout aujourd'hui la Chambre des députés pour achever la ruine du gouvernement parlementaire et pour faire échec à la République. (Très-bien à gauche.)

L'orateur craint que pour achever cette aventure, le gouvernement ne se jette dans les candidatures officielles, chose que le gouvernement républicain n'a jamais voulu faire. Il faut que le président du conseil repousse à la tribune la candidature officielle, et qu'en même temps, il désavoue le langage de jurements déshonorants qui lui proposent de balayer la République. (Applaudissements à gauche.)

Et cela me donne le droit de demander si la candidature officielle ne va pas renaitre. N'allez-vous pas rechercher les préfets qui sont les plus compromis au point de vue des agissements électoraux. Ce n'est pas un appel loyal au pays, quand la voix du pays n'est pas à même de se faire entendre librement. (Très-bien à gauche.)

D'ailleurs, actuellement, plus que jamais, il faut que les élections soient loyales, libres, car les députés vont être élus pour quatre ans, je le pense. (Oui ! oui !)

Or, dans quatre ans, on aura à réélire le président de la République ; vous osez donc faire des élections au nom du président dont la propre réélection sera faite par ceux qui vont être élus.

L'honorable orateur cite un discours de M. de Broglie sur cette question de la dissolution de l'Assemblée nationale, et qu'en disant dans lequel M. de Broglie montrait, aux applaudissements de la droite et l'Assemblée nationale, les dangers de la dissolution dans une situation pareille.

Et bien ! mon ajout, l'orateur, je crois à la sincérité de M. de Broglie. Je crois à la sincérité de Broglie incapable de s'associer à un coup d'Etat, et je crois le ministère incapable de faire de la candidature officielle. Sinon, vous feriez, messieurs, plus qu'une faute, vous feriez une prévarication ! (Nouvelle approbation.)

Où, les ministres qui feraient de la candidature officielle compromettent le vote présidentiel qui interviendrait dans deux ans. Donc, qu'ils n'en fassent pas, je le leur demande au nom de leur conscience. Je ne parle pas d'autre chose. (Très bien ! à gauche.)

Examinons maintenant quels sont les titres du ministère à gouverner. Car enfin, messieurs, il faut vous demander vos titres, puisque vous arrivez contre la volonté parlementaire.

Certains individualités qui s'opposent contre la volonté parlementaire ont dû moins l'exercer du côté de la gauche, mais vous êtes-vous ? Vous avez répondu : Nous sommes 1789 (Rires à gauche) et vous avez ajouté : Vous vous êtes 1793 ! C'est une erreur je cherche 1793 et je ne le trouve pas. (A gauche. Très bien !)

Si la Chambre est venue à soi, c'est parce que j'ai dit que j'étais profondément républicain et profondément conservateur, et c'est aussi pour cela, quoi qu'on en ait dit, que j'avais conquis une certaine influence dans cette Chambre. (Approbation à gauche.)

La Chambre des députés ne mérite pas cette imputation calomnieuse. (Très-bien à gauche. — C'est vrai.)

Cette majorité était une majorité républicaine conservatrice. D'ailleurs, la Chambre a montré par ses notes ses vrais sentiments. Est-ce que refuser l'annulation de la loi de 1793 ? On dit que le rétablissement de la loi de 1793 a été proposé, mais la Chambre a écarté cette proposition.

On a parlé d'un projet d'impôt émané d'un homme éminent, je ne juge pas ce projet ; mais enfin la Chambre l'a repoussé. On a dit aussi que la Chambre était l'ennemi de la religion. Non, elle ne l'est pas. Elle a, en religion, voté des augmentations au budget du clergé et amélioré les traitements des ecclésiastiques.

La séance continue.

(Par voie télégraphique.)

M. de Broglie répond à M. Simon. M. de Broglie dit que les progrès du radicalisme étaient tels, que M. Jules Simon n'était plus le maître de la majorité ; le maître était un autre, plus radical que lui, qui lui accordait son patronage.

S'il a plu à M. Jules Simon de choisir cet homme pour conseiller, il n'a pas pu au Maréchal de Mac-Mahon, qui a le droit de se demander dans quelles conditions il remettra le pouvoir à son successeur.

On a dit que M. de Mac-Mahon avait abandonné une position respectée pour se mêler aux luttes des partis.

Où ! M. le maréchal de Mac-Mahon avait le droit de choisir entre la majorité du Sénat et celle de la Chambre.

On dit que les ministres ne sont pas républicains ; la Constitution de 1875 ne mentionne pas cette obligation et n'engage pas l'avenir.

Parmi les 365 qui ont voté l'ordre du jour, figurent 35 intransigeants. Coalition pour coalition, j'aime mieux la nôtre.

Respondant au reproche d'intrigue clérical, M. de Broglie dit que le ministère est attaché à l'Eglise, sans renier aucun principe de droit public, sans vouloir compromettre le pays dans une intrigue religieuse, ni dans une guerre.

Ces manœuvres n'ont pas réussi près de l'étranger ; elles ne réussissent pas devant le pays, qui n'hésiterait pas entre le maréchal de Mac-Mahon et le dictateur de Bordeaux. (Triple saive d'applaudissements à droite.)

M. Béranger prend la parole.

Paris, 21 juin, 9 h. 30 s.

Le Sénat, après le discours de M. Béranger, renvoie la discussion à demain. La séance est levée à 8 h. 10.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du Jeudi 21 juin 1877.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

Après des discours de MM. Ferrouche, Girard et Saint-Martin, l'élection de M. de Saint-Martin est validée par 330 voix contre 120.

M. LANGLOIS présente un rapport de la commission du budget proposant d'accepter tous les crédits supplémentaires du ministère de la guerre.

M. Langlois constate que si la Chambre a repoussé tout ce qui impliquerait la confiance dans le cabinet, elle est disposée à voter toutes les mesures nécessaires à la marche des services.

Le projet est adopté à l'unanimité.

La séance est levée.

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 20 juin 1877.

Il est excessivement probable, pour ne pas dire certain, que la dissolution ne sera pas votée avant demain. On continue d'ailleurs à n'avoir aucun doute sur le chiffre de la majorité qui sera d'au moins douze voix. M. Dupanloup, malgré son état de maladie, s'est fait transporter à Versailles pour prendre part au vote et, bien que M. Aubreque, sénateur de l'Oise, soit réellement très-malade, il a annoncé également qu'il irait voter pour la dissolution.

On prétend que M. Thiers avait revu et corrigé l'ordre du jour voté par les 363. Il paraît aussi que si on voulait contester la valeur des votes émis par des absents, il faudrait beaucoup en rabattre sur le chiffre de 363, un grand nombre de députés étant déjà partis pour leur département afin d'y travailler à leur réélection. Le même fait, il faut le reconnaître, s'est également produit du côté de la minorité. Le vote pour les absents est un de ces abus qu'on n'a jamais pu déraciner.

Les gauches sénatoriales paraissent avoir renoncé à l'idée qu'elles avaient d'abord eu, de le faire voter au scrutin secret sur la dissolution. Certains renseignements leur avaient, en effet, donné lieu de penser que le chiffre de la majorité dissolutionniste pourrait s'en trouver accru. En outre, on aurait réfléchi que si en 1879, on possédait le pouvoir, on pourrait exploiter le vote des sénateurs dissolutionnistes pour combattre leur réélection. Seulement, il ne serait pas impossible qu'on réclamât le vote à la tribune, afin d'empêcher le vote pour les absents.

Le gouvernement a reçu de divers centres industriels des informations signalant une reprise assez sensible des affaires et du travail. Cette reprise va être accentuée par suite des mesures financières prises par le gouvernement. Vous aurez remarqué, en effet, l'annonce faite, ce matin, par le Journal officiel, d'une émission d'obligations du trésor. La mesure, parfaitement légale, du reste, a pour objet de permettre l'exécution d'une série de grands travaux.

Le Français commence ce soir la publication d'une série d'articles sur le ministère Jules Simon. Je crois savoir que ces articles sont rédigés par M. Dufeuille, l'ancien chef du cabinet de M. Buffet.

Plusieurs Préfets sont réunis en ce moment à Paris.

P. S. Au Sénat, après un discours charabia de M. Victor Hugo, M. Jules Simon s'est jeté au cou de l'orateur et l'a embrassé avec effusion. Tous ces gauches deviennent de plus en plus ridicules.

On a répondu dans la journée, le bruit que M. Paul de Cassagnac avait été tué en duel par M. Georges Périn ; or, le Pays dément ce soir, cette nouvelle.

Les conditions d'un duel sont, dit-on, débattues en ce moment.

Le Baron de St. Paul aurait envoyé des témoins à M. Léon Renault, au sujet du démenti donné par ce dernier.

La prédiction de M. Thiers va-t-elle se réaliser, en ce sens que la République va finir à la fois dans le sang et dans l'imbécillité ?

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le maire de la ville de Roubaix, prévient ses concitoyens en retard de leurs contributions, que le porteur des contraintes est arrivé pour les poursuivre, par voie de commandement, pour condamnation.

Roubaix le 22 juin 1877.

Le maire de la ville de Roubaix, a l'honneur de rappeler aux habitants, l'exécution de l'article 108 du règlement de police municipale, en date du 29 novembre 1875, ainsi conçu :

« Art. 108. — Durant la saison des chaleurs, les habitants sont tenus d'arroser la voie publique devant les façades de leurs maisons, jusqu'au milieu de la chaussée; cet arrosage doit avoir lieu deux fois par jour : la première à neuf heures du matin, la seconde à cinq heures du soir. »

Il est défendu d'employer pour cette opération l'eau des ruisseaux, d'arroser et d'éclabousser les passants ou de gêner la circulation.

Roubaix, le 21 juin 1875.

Le Maire,

A. PAMECHON.

On lit dans l'Officiel d'hier :

Erratum. — M. Pannier, nommé juge de paix du canton de Campagneles-Hesdin (Pas-de-Calais), par décret

du 14 juin 1877, a été désigné par erreur sous les prénoms de Louis-Désiré-Joseph et sous la qualité d'ancien greffier du tribunal de commerce de Tourcoing, au lieu de :

« Pannier (Nicolas-Eugène), ancien agréé au tribunal de commerce de Roubaix. »

Voici les morceaux qui seront exécutés par la Grande Harmonie, dimanche prochain, à la distribution des prix aux lauréats du concours international de tir :

1. Ire Marche aux Flambeaux, de Meyerbeer.
2. La Valse des Roses, Mettré.
3. Marche militaire.

Les sociétaires du Cercle des Carabiniers qui n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priés de considérer cet avis comme en tenant lieu.

Nombre de personnes, lorsqu'elles quittent une résidence pour une autre et qu'elles prennent congé de leurs amis et connaissances, sont dans l'usage d'inscrire au bas de leurs cartes de visite en caractères minuscules, cette abréviation P. C. — Nous croyons savoir que ces cartes ne peuvent, en pareil cas, circuler par la poste à prix réduit, et qu'elles doivent, sous peine de contravention, être affranchies comme lettres.

L'Etat s'est rendu acquéreur du tableau exposé au salon de cette année, par M. J. J. Weerts, de Roubaix ; Légende de Saint François d'Assise.

Ce matin, à l'ouverture de l'audience correctionnelle, la troisième chambre a rendu son jugement dans l'affaire des trois grecs qui étaient venus à Lille, à l'occasion du bal des Vieillards, pour exploiter les joueurs.

Ils ont été condamnés : Zuyderoff, à quinze mois de prison; Colson, à un an, et Gaudry, à six mois.

Par suite du vol qui a eu lieu dernièrement sur le chemin de fer du Nord, on va apporter d'importantes améliorations dans le service de nuit. La salle de visite sera, dit-on, transférée ; une seule issue serait conservée pour le service. Les paniers aux valeurs seront remplacés par des coffres-forts, confiés à la garde du conducteur du train. Celui-ci sera escorté, et muni d'un revolver.

Le train de plaisir organisé dimanche au départ de Tourcoing, Roubaix et Lille, à l'occasion de la fête patronale, a amené à Calais environ 700 excursionnistes.

M. Théodore Varlet a récemment recueilli à fleur du sol, à Royon, canton de Fruges, deux beaux morceaux de hache en silex gris, le plus grand présentant environ 10 centimètres de longueur avec taillant de 7 centimètres. Ces curieux débris de l'âge de la pierre polie viennent d'être offerts par lui au musée d'archéologie de Lille.

Les hommes chargés du service municipal de balayage oublient très souvent d'arroser le sol, avant d'exécuter leur travail.

Cette précaution que doivent prendre les particuliers, ne saurait être négligée par les ouvriers employés de la Mairie.

On nous annonce la mort, à Paris, de M. Jules Planckert, bien connu dans notre contrée, où depuis 30 ans il a fait en toiles des affaires considérables pour le Comptoir de l'industrie linière, dont il était l'un des principaux collaborateurs.

Dans la matinée d'hier, sur la route de Wattrelos, près de l'octroi de Roubaix, un camion appartenant à des filateurs de Tourcoing, MM. Hubert et Cie, se gara pour laisser passer les chevaux de raylage de la Compagnie des Tramways, quand une roue s'engagea brusquement dans un trou rempli d'eau, creusé récemment, nous ne savons pour quelle cause ; un choc violent jeta le conducteur sous l'avant-train, au moment où les chevaux accéléraient leur allure. Un autre domestique se trouvait sur la voiture ; il put heureusement maintenir les chevaux ; mais le conducteur a été grièvement blessé ; il a une luxation de l'épaule droite, trois plaies sur le côté droit et des contusions sur l'épaule gauche. Sa situation est grave, sans être désespérée. Il se nomme Charles Leclercq.

Un expulsé a été surpris hier, par la police, dans l'estaminet du Sons-Souci, rue du Collège ; on l'a mené à la prison municipale.

Un individu en résidence obligée à Roubaix, Louis Prouvost, a été arrêté pour vagabondage, par un garde-champêtre de Baudues, il a été conduit à la prison municipale de Tourcoing.

Le 2^e conseil de guerre a condamné dans sa séance du 20 juin :

Emile Champy, sergent au 33^e de ligne, pour abus de confiance et vol de 4 fr. 50 au préjudice de militaire, à six mois de prison.

Louis Malie, clairon au 43^e de ligne, désertion à l'étranger, deux ans de travaux publics.

Le 19 courant, un jardinier de Boudues, M. Druelle, était sorti de chez lui laissant les fenêtres ouvertes ; lorsqu'il entra, il put constater qu'un voleur avait profité de l'occasion pour pénétrer chez lui, et lui enlever divers effets d'habillements. Il a porté plainte, mais le voleur a disparu et il est douteux qu'il soit pris.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE Audience du 21 juin.

Un brutal de Beauvain, J. Seon mineur, a une vive antipathie pour son petit garçon de trois ans, qu'il a légitimé à son mariage. Il a profité de toutes les occasions pour le maltraiter, aussi il suffit que le pauvre petit aperçoive pour qu'il se mette à pleurer. Or, il y a une quinzaine de jours, comme nous l'avons rapporté, sa femme devant aller chercher du travail à Anouëlin, lui avait confié la garde du pauvre enfant. A son retour, elle le trouva tout ensanglanté et couvert de contusions. Ce père barbare prétend que l'enfant est tombé de sa petite chaise sur le poêle. Le tribunal inflige huit jours de prison à Seon.

Il n'y a pas que les femmes qui soient coquettes. Simon Comerre, de Leers, ouvrier de ferme, bien que sa position ne le comporte guère, a cependant des goûts de toilette fort prononcés. Dans l'espoir de flatter la duchesse de son village, il avait pris la chemise de noce du fils de son maître. Elle était brodée et avait coûté 16 fr. Après avoir fait le beau à la duchesse où sa chemise avait été l'objet de l'admiration générale, il s'avisait de la porter chez la blanchisseuse, la priant de changer le col et le plastron. Malheureusement la blanchisseuse reconnut que la chemise appartenait au fils de M. Salembier. Tout fut découvert, et le trop luxueux domestique est condamné à deux mois de prison.

Il s'agit maintenant de l'Apollon, non celui du Belvédère, mais d'un bateau qui porte ce nom. M. Bossart, marchand de sable, à Lille, l'avait confié à L. Jacob II devant effectuer un chargement de sable à Lens et le conduire à Paris, à condition de toucher la moitié du fret. Il reçut 100 fr. au départ, puis sur le parcours il demanda une somme de 7 à 800 fr. chez des correspondants de M. Bossart, à Cambrai, Compiègne, etc. Finalement, il a tout dissipé. Il est poursuivi pour abus de confiance et condamné à quatre mois de prison.

La grève de Neux est terminée mais non l'œuvre de la justice, qui a procédé à un nombre assez considérable d'arrestations de grévistes turbulents.

Huit avaient été condamnés récemment, onze autres ont passé devant le tribunal correctionnel de Béthune, qui a prononcé des peines variant de dix à trois mois d'emprisonnement.

Un incendie assez considérable a éclaté vendredi dernier, vers midi, au hameau du Sariot, dépendance de la commune de Gommegnies, canton de Quénay.

Sept maisons d'habitation d'ouvriers, deux écuries et un fournil, le tout couvert en paille, ont été la proie des flammes. La plus grande partie du mobilier a pu être sauvée.

La perte est évaluée à 8.750 francs et frappe six ménages ; il y a à assurance pour 4.400 francs aux compagnies l'Assurance et la Confiance.

Le gendarmier du Quénay ayant été informé du sinistre, vers cinq heures du soir, s'est aussitôt rendu sur les lieux ; il résulte de l'enquête ouverte par ses soins, que cet incendie a été déterminé par l'imprudence d'un enfant de huit ans, en montant dans le grenier, pendant l'absence de ses parents, à laisser tomber dans des feuilles sèches, des allumettes avec lesquelles il jouait et qui se sont enflammées au contact de ses chausures.

Le cirque Sanger, que nous avons vu dernièrement à Tourcoing et à Roubaix, était à Laon ces jours passés, et voici ce que raconte le Journal de l'Atene :

« Le public qui assistait, dans l'après-midi d'hier, à la représentation donnée par la troupe de cirque Sanger, a éprouvé pendant un instant une vive émotion. Pendant que le dompteur Cameron faisait accomplir à ses tigres les dangereux exercices que l'on sait, l'un de ces animaux, excité depuis la veille par l'électricité dont l'atmosphère était chargée, se jeta tout à coup sur son maître et lui entama le médus de la main gauche ; en même temps, les griffes de l'animal déchiraient la botte du dompteur et lui labouraient la cuisse. M. Cameron, avec une rare présence d'esprit, tint bravement tête à l'ennemi et pu se retirer sans autre accident, au grand soulagement des spectateurs dont on se figure l'anxiété. »

« A la représentation du soir, le dompteur avait la main enveloppée dans un mouchoir et il paraissait marcher avec difficulté. »

SAINT-JANS-CAPPEL. — Un cultivateur de Saint-Jans-Cappel, le sieur François-Boulin, vient d'être victime d'un bien malheureux accident.

En revenant de Poperinghe, où il avait livré un chargement d'écorces, il est tombé si malheureusement sous l'essieu de son chariot qu'il s'est cassé deux côtes du côté droit et une du côté gauche.

Malgré les soins les plus expéditifs qui lui furent prodigués à l'instant, Boulin est mort le 16, des suites de cet accident.

ORCHIES. — Mercredi, une maison et un fournil appartenant à A. Roux et J. Moreux, journaliers à Nomain, ont été détruits par un incendie.

La perte assurée, s'élève à 1800 francs.

CASSEL. — On a découvert mercredi, dans son jardin, entre deux lignes de haricots, le cadavre de G. Walbrois, âgé de soixante-trois

ans, jardinier. Il résulte de l'enquête, que Walbrois se reposait fréquemment pendant son travail, sans rechercher l'ombre, malgré l'ardeur du soleil.

Il a succombé à une congestion.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 21 juin. — Zola Leombler, rue Neuve, 11. — Angèle Despreux, rue Pierre-de-Roubaix. — Jean-Baptiste Vandewilde, rue Bernard. — Augustin Jourdain, rue des Longues-Haies.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 21 juin. — Jules Hinstert, 18 ans, bobineuse, rue Masuroi. — Sophie Senoc, 48 ans, Hôtel-Dieu. — Désiré Casterman, 15 jours, rue des Fossés. — Marie Delfosse, 2 mois, rue de Lannoy. — Emile Fasseu, 5 mois rue de la Prospérité. — Irma Delbecq, 1 mois, rue des Anges. — Aimée Boute, 63 ans, Hôtel-Dieu. — Charles Festret, 2 mois, rue de Flandre. — Angèle Fichter, 2 ans, rue Cugnot.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille, FRUIT, qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Catherine FRUIT, veuve en premières noces de feu Jérôme HOUSSOY, et en secondes noces de Jean-Baptiste CARETTE, décédée à Roubaix, le 21 juin 1877, dans sa 84^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe qui sera célébrée le samedi 23 juin 1877, à 8 heures 1/2, aux vigiles le dimanche 24, à 5 heures 1/2, et aux convois et service solennels qui auront lieu le lundi 25, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Etienne, à Roubaix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue du Coq-Français, n° 26.

Un obit solennel annuel versaire sera célébré en l'église Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 25 juin 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Joseph MOULARD, époux de Dame Lévième LEMAN, décédé à Roubaix, (chemin des Gouteux, 46), le 21 juin 1877, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 25 juin, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JOSEPH VANDREUIL, décédé à Roubaix, le 21 mai 1877, à l'âge de 75 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille MASSON, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Jean MASSON, décédé à Roubaix, le 22 juin 1877, dans sa 79^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le dimanche 24 juin 1877, à 8 heures, aux vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux convois et service solennels qui auront lieu le lundi 25 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue Notre-Dame, 41.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Roboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien).

ADVERTISEMENT MÉTÉOROLOGIQUE. (Dépêche de l'Observatoire de Paris, Paris, 22 juin, 1 heure soir. — Hauteur du baromètre : Brest Dunkerque, 755 ; Rochefort, Lyon, Marseille, 760.)

Changement complet ce matin. Bourrasque arrive par l'Océan, et souffle de l'Ouest. Le temps, toujours orageux, va se mettre à la pluie.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 17 juin 1877. Sommes versées par 127 déposants, dont 16 nouveaux. Fr. 18.388.00

75 demandes en remboursement. 18.823.54

N° 236, 140, 84, 53, 75, 301, 240, 338, 323, 93, 7, 73, 285, 54, 267, 333, 38, 189, 302, 222, 173, 293, 35, 282, 386, 228, 1, 203, 260, 275, 42, 43, 66.
--

N° sortis au 6^e tirage pour la fixation de l'ordre de remboursement.

N° 236, 140, 84, 53, 75, 301, 240, 338, 323, 93, 7, 73, 285, 54, 267, 333, 38, 189, 302, 222, 173, 293, 35, 282, 386, 228, 1, 203, 260, 275, 42, 43, 66.

Emprunt de 300,000 fr. contracté le 15 mars 1871 en vue de venir en aide aux ouvriers et aux familles des militaires.

N° sortis au 6^e tirage pour la fixation de l'ordre de remboursement.

N° 236, 140, 84, 53, 75, 301, 240, 338, 323, 93, 7, 73, 285, 54, 267, 333, 38, 189, 302, 222, 173, 293, 35, 282, 386, 228, 1, 203, 260, 275, 42, 43, 66.

Les porteurs des obligations portant les n°s sus relatés, sont priés de se présenter à la Caisse M^e immédiatement après le 15 juillet prochain, afin d'y toucher les intérêts et le capital de leurs titres.

Belgique

On lit dans le Journal d'Anvers : Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que des émissaires maçonniques parcouraient le pays et battaient le rappel en faveur des Loges. Nous étions bien informés.

La Gazette, un des moniteurs de la maçonnerie bruxelloise, confirme cette nouvelle. Ces émissaires « vont tout simplement, dit ce journal, préparer la création de Loges maçonniques dans les villes qui n'en ont pas, conformément à une décision qui a été prise récemment par les Loges de Bruxelles. »

Le Figaro, qui jusqu'ici a été assez bien renseigné sur l'instruction judiciaire ouverte à la suite des détournements commis à la Banque de Belgique, publie à ce sujet une nouvelle lettre de Bruxelles où nous lisons : « T. Kint est renvoyé devant la chambre des mises en accusation et passera en cour d'assises avec M. Fortamps, l'ancien gouverneur de la Banque, et M. Sabatier, récemment nommé pour le remplacer. M. Fortamps est sénateur, M. Sabatier est membre de la Chambre des représentants. Vous vous rappelez peut-être en quels termes indignés M. Fortamps vous écrivait, il y a environ 11 ans, pour s'étonner de ce qu'on osât se permettre de mêler son nom à cette affaire T. Kint, à laquelle il déclarait être complètement étranger. Il avait essayé de prendre la même attitude avec le magistrat instructeur, dans le début de l'enquête des interrogatoires, il lui arriva de dire d'un ton aussi naïf que scandalisé : « Vous paraissiez oublier que vous parliez à un membre du Sénat ! » A quoi le juge d'inst action aurait

répliqué qu'il l'oubliait si peu que c'était cette seule circonstance qui l'empêchait d'envoyer sur l'heure son interlocuteur entre deux gendarmes rejoignant.

La mise en accusation de M. Sabatier a étonné bien des gens. Lorsque les détournements de T. Kint furent découverts, on racontait avec force éloges pour M. Sabatier que, parmi les administrateurs de la Banque, il avait fait son devoir, que seul, il avait vu clair dans ce mystère où tant de millions s'étaient engloutis. On rappelait qu'il avait dit en pleine séance du conseil qu'il donnerait sa démission si on ne faisait pas arrêter T. Kint. Cela se passait six mois avant la fuite de l'émis-saire, le non-départ de Palangre, l'avait vu alors, c'est que deux mois après l'époque où il aurait tenu ce fier langage, M. Sabatier s'attachait lui-même comme administrateur dans une affaire dont il avait la direction, ce même employé infidèle qu'il avait si énergiquement dénoncé.

Le procès viendra très-probablement pendant les vacances parlementaires, de sorte qu'on ne sera pas obligé de demander à la Chambre et au Sénat l'autorisation de juger M. Sabatier et M. Fortamps.

La journée de dimanche a été marquée par un affreux accident arrivé vers 11 1/2 heures du matin à la gare des Guillemins à Liège. Un ouvrier préposé à la manœuvre des wagons, le nommé De Palangre, venait de lever l'excentrique de manière à diriger une rame de wagons sur une ligne d'évitement.

Après avoir accompli la man